

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2021 - 38		
Avis direct (expert délégué) Date : 17/05/2021	Objet : Association LPO Champagne-Ardenne. Demande de dérogation aux interdictions liées aux espèces animales protégées. Amphibiens.	Avis : favorable

Contexte

La demande est déposée par l'association LPO Champagne-Ardenne, Der nature Ferme des Grands Parts, D13, 51290 Outines.

La demande de dérogation porte sur les espèces indiquées ci-dessous :

- Grenouille rousse *Rana temporaria* ;
- Grenouille agile *Rana dalmatina* ;
- Triton crêté *Triturus cristatus* ;
- Triton palmé *Lissotriton helveticus* ;
- Triton ponctué *Lissotriton vulgaris* ;
- Triton alpestre *Ichtyosaura alpestris*.

La dérogation est sollicitée pour une période se terminant le 31 décembre 2021.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- La demande ;
- CERFA n°13 616*01;

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

Les objectifs de cette demande sont des plus intéressants et permettent d'améliorer les connaissances de l'herpétofaune à l'échelle Grand Est en participant aux programmes régionaux multipartenariaux dédiés aux amphibiens.

Les protocoles et méthodologies sont bien décrits et réalisés en complémentarité du projet déposé par le CPIE du sud Champagne.

La demande ne nuit donc pas aux populations d'amphibiens concernées, bien au contraire.

Avis du CSRPN :

Favorable

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission dérogation
espèces protégées du CSRPN Grand Est

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.